Comité de pilotage
Bilan mi-parcours 2022
Contrat territorial CEBRON 2020-2025
Le 5 octobre 2022

Centre pédagogique du Cébron

Étaient présents :

Nom/Prénom	Organisme/fonction
M. ALBERT Philippe	Président de la SPL des eaux du Cébron Président du SMEG (Syndicat Mixte des eaux de Gâtine)
Mme BARRE Florence	Chargée d'intervention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne
M. BOISSE Nicolas	Terrena
M. CUBAUD Olivier	Président du SMVT et Président de la CLE du SAGE Thouet
M. CHABAUTY Gérard	Maire de Maisontiers Agriculteur à Maisontiers (EARL l'Acacia) Administrateur CAVEB
Mme DELGADO Diane	PETR du Pays de Gâtine
Mme DUFLOS Pauline	Service Environnement, Conseil départemental des Deux-Sèvres
M. GAUFFRETEAU Bernard	Président du SEVT (administrateur SPL des eaux du Cébron)
M. GRELIER Thierry	DDT Deux-Sèvres
M. GUITTARD Patrice	Fédération de pêche des Deux-Sèvres
M. LIMOGES Thierry	Administrateur Océalia
M. LUNET Sébastien	Office Français Biodiversité - SD79
M. MENARD Jonathan	Technicien Syndicat du Val de Loire (SVL)
M. PEAUD Pierre	Animateur SAGE Thouet
M. PELOQUIN Thierry	Conseiller Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. PICARLE Franck	Fédération de pêche des Deux-Sèvres
Mme PILLET Audrey	Agence Régionale de santé — DD79
M. PUGEAUX Nicolas	Chargé de mission eau-environnement au Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA)
Mme REGNIER Dominique	Présidente du SVL (administratrice de la SPL des eaux du Cébron)
Mme ROCHE Mélissa	Animatrice Agricole SPL des Eaux du Cébron
Mme ROUSSEAU Anne-Marie	Deux-Sèvres Nature et Environnement
Mme VRIGNAUD Claire	Direction SPL des eaux du Cébron

Étaient excusé. e. s :

Nom/Prénom	Organisme/fonction
Mme Coralie DENOUES	Présidente du Département des Deux-Sèvres
M. Olivier FOUILLET	Vice-Président du Conseil Départemental 79, en charge de l'agriculture et de la gestion de l'eau
M. Rémy ROUILLAT	DREAL Nouvelle Aquitaine
M. Damien LADIRE	Cellule Régionale Re-Sources
MM. Guillaume CHARRUAULT/Enzo DALMON	Techniciens, SMVT
Mme Magali CAILLON	Conseillère, CER France
M. Thibault PROUST	Administrateur Terrena

Le comité de pilotage est animé par Mme Mélissa Roche, animatrice agricole du contrat territorial Cébron 2020-2022 et Mme Claire Vrignaud, coordinatrice générale du contrat.

1- Introduction

Ouverture du comité de pilotage par une introduction de M. Philippe Albert, Président du comité de pilotage.

Rappels généraux des enjeux de protection de la prise d'eau du Cébron, du Contrat Territorial Cébron 2020-2022, des objectifs fixés.

Les enjeux et l'organisation globale du contrat territorial 2020-2022 sont rappelés par Mme Roche, puis les différentes thématiques de travail sont détaillées par Mme Roche et Mme Vrignaud.

2- Qualité des eaux brutes (Retenue du Cébron et ruisseaux du bassin versant)

Mme Vrignaud détaille l'évolution de la qualité des eaux brutes de la retenue et des affluents principaux depuis 2014. La qualité des eaux brutes est correcte, les objectifs à atteindre pour les paramètres physico-chimiques nitrate, matières organiques, phosphore sont atteints au point d'étape mi-2022, seules les concentrations en résidus de pesticides demeurent au-dessus des seuils fixés dans le contrat.

Mme Rousseau demande si les nouveaux métabolites détectés depuis 2017 dans les analyses sont issus de molécules récemment employées, ou si leur recherche est seulement plus récente ? Mme Vrignaud explique que ces molécules n'étaient pas recherchées avant 2017, ce qui induit des biais à la lecture des indicateurs fixés ;

L'inquiétude de voir des résidus de pesticides très régulièrement dans l'eau brute dans une zone pourtant principalement tournée vers l'élevage est relevée. M. Albert rappelle que c'est

aussi pour ces raisons que la conservation d'une activité d'élevage herbivore sur le territoire est prioritaire, afin de conserver un taux de nitrate faible, et de réduire au maximum les quantités de pesticides utilisées.

La baisse du Carbone Organique Total est une évolution plus récente. Mme Rousseau interroge les raisons de cette évolution. Aucune raison n'est très précisément identifiée, mais il est possible que cela soit dû à une multiplicité d'action ; meilleure répartition de la matière organique en zone agricole, amélioration progressive des filières d'assainissement collectif, …

3. Protection des milieux aquatiques

Atteinte des objectifs à trois ans concernant l'aménagement des berges et ripisylves dégradées, l'acquisition de foncier en zone de préemption, et sur le suivi de la qualité de l'eau des ruisseaux alimentant la retenue.

Atteinte partielle des objectifs à trois ans pour la conformité des assainissements non collectifs et les projets d'aménagement/effacement de plan d'eau.

Un fort engouement a été observé sur la commune d'Amailloux pour la mise en place de travaux de réhabilitation des ANC. Cependant l'aide à la réhabilitation n'est encore disponible que pour quelques années. M. Gauffreteau appuie sur le fait qu'il n'y a pas encore, à ce jour, d'obligation réglementaire pour la mise aux normes des assainissements non collectifs par les propriétaires à l'exception des nouveaux acquéreurs.

M. Péaud demande quelle part de ces travaux reste à charge des propriétaires après attribution de l'aide ? Mme Vrignaud répond que le reste à charge s'élève à 3 à 4 000 euros.

Mme Rousseau questionne le projet d'aménagement foncier : à combien s'élève le prix moyen/ha sur les communes du bassin versant du Cébron ? Mme Vrignaud répond qu'il se situe autour de 2 500 à 3 000 euros/ha ; un prix faible par rapport à d'autres secteurs du Département, mais relativement élevé au regard du potentiel faible des terrains agricoles, essentiellement valorisables en prairie.

Concernant les plans d'eau, M. Albert répond à Mme Rousseau que la SPL des Eaux du Cébron réfléchit avec la DDT sur l'état des lieux des plans d'eau du bassin versant du Cébron (Recensement, Analyse des usages, conditions de régularisation…). Mme Rousseau demande si des actions sont prévues, et M. Grellier (DDT) répond que le recensement est une première étape, mais qu'elle est déjà extrêmement chronophage et demanderait un temps plein. Cette thématique, complexe, pourrait se mettre en œuvre pour une génération (25 ans).

M. Péaud ajoute que beaucoup de travail a été fait à ce jour sur les plans d'eau d'usage irrigation, et qu'il sera nécessaire d'élargir les diagnostics sur l'ensemble des plans d'eau.

4. Autonomie en intrants

Sur la question des actions sur les haies, il est demandé si ces actions portent sur les plantations de haies, ou sont seulement concentrées sur le patrimoine existant ? Est-il prévu de remettre en état les haies ?

Le cadre des actions 2020-2022 portait sur les questions d'autonomie des élevages avec l'augmentation du coût de la paille, il s'agissait donc d'une expérimentation d'alternative de litière. Pour l'instant il n'est pas prévu de porter directement des actions de replantation mais de valoriser les pratiques inscrites dans le Label Haies.

A ce jour, les molécules antiparasitaires ne sont pas retrouvées dans l'eau. Leur traçage est complexe, certaines molécules ne se détectent que dans des quantités sous le seuil du nanogramme. Malgré le fait que le transfert sol/eau ne soit pas encore prouvé sur ce type de produit, les vétérinaires essaient d'anticiper en incitant à réduire les quantités utilisées. Les animaux utilisant le plus d'antiparasitaire étant les animaux pâturant, la SPL souhaite s'emparer assez tôt de cette thématique en confirmant les forts bénéfices des animaux entretenant les prairies et en accompagnant

Mme Rousseau ajoute que les problématiques sur les antiparasitaires sont peut-être similaires à celles des médicaments dans les eaux usées.

Les modifications de la fiche sur la valorisation des haies bocagères sont acceptées par le comité de pilotage.

5. Couverture des sols

La réalisation des objectifs de couverture des sols est discutée. Le maintien des surfaces en prairies reste stable, et l'indicateur relatif aux taux de culture associées a été revu pour raison de difficulté de calcul.

M. Grelier indique que la DDT, compétente pour évaluer le taux de couverture des sols via des contrôles annuels, observe une évolution du taux de couverture des sols ces dernières années. Le taux d'anomalie est aujourd'hui proche de 0, une prise de conscience s'est faite sur la thématique ; la plupart des surfaces non couvertes sont issues d'accidents (ex : non-levée du couvert.).

M. Pugeaux, NACA, explique que certaines AAC utilisent des dispositifs d'images satellite pour observer la couverture des sols, mais que ces méthodes sont particulièrement coûteuses. La DDT ajoute que ce dispositif permet effectivement l'observation de la couverture, mais pas encore des mélanges.

M. Pugeaux demande si le contrôle de l'indicateur via les données de vente de semences pourrait être envisageable ? Mme Vrignaud répond que cette méthode serait complexe et

présenterait trop de biais pour être appliquée, les mélanges peuvent être achetés par des exploitations de l'AAC sans pour autant être implantés dans son périmètre.

6. Projets territoriaux

Les objectifs de surface en grande cultures Bio sont atteints. Il est notamment relevé que la plupart des surfaces Bio de l'AAC sont effectivement en système « grandes cultures ». Les produits d'élevage ne trouvent pas toujours une plus-value intéressante avec le label Bio, même si les pratiques des éleveur.euse.s peuvent parfois être très proches des exigences de ce cahier des charges. Ainsi la mobilisation globale du territoire en Bio est plutôt faible, les pratiques extensives se caractérisant davantage par le maintien de prairie naturelle et la faible utilisation de traitement phytosanitaire sur les surfaces herbagères.

Mme Delgado, Pays de Gâtine, confirme la création de partenariat entre les acteurs en Gâtine. Les actions communes de sensibilisation comme le spectacle, les plaquettes, sont réussies.

M. Albert ajoute qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu de film du spectacle pour étendre la communication au-delà des personnes présentes. Ce pourrait être un point à envisager en cas de renouvellement de l'action.

Le projet de méthanisation collective territorial est en « statu quo » : la clôture de l'étude montre que les conditions techniques et économiques ne sont pas actuellement réunies sur le territoire pour permettre la viabilité du projet. Les canalisations de gaz sont trop éloignées (Parthenay) et aucun débouché pour la valorisation de chaleur n'est disponible à proximité.

7. Mesures d'accompagnement

Les objectifs de réalisation de journées collectives agricoles sont atteints. Une modification est cependant proposée au volet interbassin : la possibilité d'expérimenter du matériel agricole innovant et/ou participer au projet de CUMA inter-bassin Re-sources. Mme Barre marquera un point de vigilance sur le projet de CUMA inter-bassin : l'acquisition de matériel peut être intéressante à la vue de la forte inflation des prix de mise à disposition, mais le paiement ne pourra être aidé par l'agence de l'eau que sur les années de contrat.

Tous les autres volets des mesures d'accompagnements sont partiellement réalisés.

Pour l'axe de communication : la participation à un salon agricole, la création d'une newsletter et de la chaîne YouTube Re-Source en Deux-Sèvres, la rédaction du script d'un film. Le tournage de celui-ci a été réalisé en novembre. Les contenus des kakémonos et les plaquettes doivent encore être rédigés.

La réalisation des diagnostics individuels d'exploitation est en dessous des estimations initiales. Cependant des modifications ont été demandées pour répartir différemment les demandes de diagnostics et les renforcer en 2023, les nouvelles MAEC étant un potentiel

tremplin intéressant pour inciter les exploitations à faire un diagnostic de leur système. La modification de fiche est acceptée par le comité de pilotage.

Le nombre d'accompagnements techniques individuels réalisé est proche de celui à atteindre en termes d'objectifs, la mobilisation des exploitants par les OPA (Organismes Professionnels Agricoles) est bien plus facilitée sur ce volet que sur celui des diagnostics.

Le volet des actions contractuelles dans le cadre « Programme Européen 2021-2027 » est lui aussi partiellement réalisé avec 37 % de la SAU du BV en MAEC pour un objectif de 45 %. Parmi les modifications mi-parcours, la SPL des Eaux du Cébron propose d'ajouter une ligne sur de potentiels projets de PSE « privés » pour faire suite à l'expérimentation des PSE « publics ».

Conclusion

Le comité de pilotage valide l'ensemble des propositions de modification et se montre favorable à une poursuite du contrat.

Mme Barre explique qu'un taux de 60 % de réalisation est demandé pour donner suite aux projets de contrat.